

2023-022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 8 novembre 2023

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille vingt trois-----

et le 8 novembre

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

31/10/2023

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
31/10/2023

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. LARRODE Eric, Mme FIN Thérèse, Mme  
PLOQUIN Cécile, M. LANSMANT Sébastien, Mme BOUZIGON Muriel, M.  
BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, M.  
CHARLES Eric, M. LABEYRIE Nicolas

Excusés :M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX  
Nelly, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane.

Secrétaire de séance : M. Sébastien LANSMANT

**Objet de la Délibération**

ALAE et ALSH - Convention de mise à disposition d'un bâtiment

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Ténarèze porte le projet de création d'un équipement pour l'accueil périscolaire et extrascolaire. Ce bâtiment est en construction dans l'emprise du groupe scolaire.

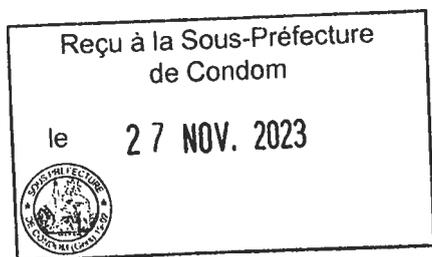
A cet effet la CCT a acheté à la Commune de Montréal une parcelle pour édifier ce bâtiment.

Monsieur le Maire expose qu'il existe en continuité de cette parcelle un bâtiment (un préau doté de sanitaires et d'une cuisine), dont les sanitaires et la cuisine seront réaménagés en sanitaires, tisanerie, douche et local ménage par la CCT. Ce préau et ces sanitaires étant utilisés par l'école, le périscolaire et l'extrascolaire à des temps différents, Monsieur le Maire propose qu'une convention de mise à disposition soit faite entre la Commune de Montréal, la Communauté de Communes et le CIAS de la Ténarèze.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal,  
Approuve le projet de convention tripartite,  
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.  
Fait à MONTREAL le 8 novembre 2023.



Le Maire,

Gérard BEZERRA

